



## ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

[accueil@mairie-saintdivy.fr](mailto:accueil@mairie-saintdivy.fr)

[www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)

N° d'astreinte disponible à l'affichage  
à l'entrée de la mairie

### Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Jeudi de 8h30 à 12h00  
Samedi de 9h à 11h30

## PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Annonces à déposer en Mairie  
pour le **vendredi 20 janvier 2023**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le  
droit de réduire la longueur des articles

## PERMANENCE DES ÉLUS

**Michel CORRE**, Maire, lundi de 10h à 12h, vendredi  
de 14h à 15h et sur rendez-vous

**Maryse DUBET**, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des travaux et  
affaires sociales, mardi de 10h à 12h

**Roland EOZENOU**, 2<sup>ème</sup> adjoint chargé de la voirie et  
des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

**Isabelle DINCUFF**, 3<sup>ème</sup> adjointe chargée de l'enfance,  
jeunesse et des associations, mercredi de 10h à 12h

**André LEZIART**, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme,  
des affaires agricoles et du patrimoine, mercredi de  
11h à 12h  
et samedi matin sur rdv



## SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de  
garde

## MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra  
appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin  
de garde, ou organiser les secours.

## CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

## CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile des  
patients pendant l'épidémie.

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19,  
appelez-nous pour prendre rendez-vous.

## LE MOT DU MAIRE

Les membres du conseil municipal, du CCAS et moi-même, vous adressons très sincèrement tous nos vœux de bonheur et de joie pour cette nouvelle année 2023.

Nous vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches, que vous soyez habitants, membres d'association, commerçants, professionnels de santé, artisans, agriculteurs ou industriels, vous tous qui participez à la vie et au dynamisme de notre commune.

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu cette année le 6 janvier à 18h à la salle polyvalente du Valy ledan, ce sera l'occasion pour nous élus de vous faire part de ce qui s'est passé dans notre commune en 2022 et des projets pour 2023. De nombreux thèmes seront abordés : les travaux de rénovation de la mairie, l'entretien de la voirie et des espaces verts, l'arrivée de la fibre, la requalification de la route de Keravel, les opérations « argents de poche », la semaine bleue, les aménagements, le personnel communal, le coût de l'énergie, les décorations de Noël, l'application du quotient familial à la cantine, la nouvelle cloche, les chemins piétonniers ...

Vous êtes toutes et tous invités à cette cérémonie car c'est aussi le moment où l'on peut enfin se retrouver et échanger ensemble.

Michel CORRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 décembre dernier en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.

### Motion sur les tarifs de l'énergie

Le Conseil Municipal approuve la motion présentée par Monsieur le Maire – Unanimité.

### Décision budgétaire Modificative n°3

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter différentes lignes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 3.

### Autorisation de crédits 2023

Afin d'assurer la continuité entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au budget de la commune, dans les limites précisées. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 15 avril 2023.

### Provision pour créances douteuses

Suite à la préconisation du Comptable du Centre des Finances Publiques de Landerneau : augmentation de la provision à hauteur de 460 €. Validation unanime du Conseil Municipal.

### Avenants aux contrats d'assurances

Autorisation unanime pour que le Maire signe les avenants des assurances proposés.

### Instauration d'une tarification sociale restauration scolaire

Madame Isabelle DINCUFF, Adjointe au Maire, rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Il est proposé l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF.

Unanimité pour fixer la tarification sociale à 3 tranches, fixer la majoration en cas de non-réservation à 1 €, autoriser le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

### Horaires éclairage public

Décision unanime de l'instauration de nouvelles plages horaires de l'éclairage public telles que présentées par Monsieur Roland EOZENOU, Adjoint au Maire.

## CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

**Masseurs kinésithérapeutes :**

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine  
EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours  
Urgences respiratoires le WE

**Pédicure podologue :**

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

**Sophrologue :**

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

**Horaires d'hiver**

**du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 28 février 2023**

du lundi au samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h30

## COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Janvier

**RECYCLABLES :** 12 - 26

**ORDURES MÉNAGÈRES :** 5 - 19

Le calendrier de collecte est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de

Landerneau Daoulas :

[www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)



## PETITES ANNONCES

Jeune homme minutieux ferait **petits travaux de menuiserie**, pose de parquet flottant, montage de meubles et tonte de pelouse. Paiement en CESU.

☎ 06-95-07-09-03 - ☎ 02-98-20-29-47



## DIVERS

## PORTES OUVERTES

**Le Groupe Scolaire "Les 2 Rives" de Landerneau** vous invite à participer **aux portes ouvertes** du **Pôle Supérieur St Joseph** Route de Pencran LANDERNEAU  
→ **Samedi 21 Janvier 2023** de 9h à 14h  
du **Collège St Sébastien** 4 rue Hervé De Guébriant LANDERNEAU

**Vendredi 27 Janvier 2023** de 16h30 à 20h

→ **Samedi 28 Janvier 2023** de 9h à 13h

Des **Lycée général et technologique St Sébastien et Lycée des Métiers St Joseph**

**Vendredi 3 Mars 2023** de 16h30 à 20h

**Samedi 4 Mars 2023** de 9h à 13h

Retrouvez ici toutes nos formations !

Site web : [www.les-2-rives.fr](http://www.les-2-rives.fr)

Groupe scolaire Les 2 Rives - ☎ 02 98 85 12 55

## OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune ([www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)) à la rubrique « **Vie économique** » puis « **offres d'emploi** » des propositions d'emploi vous attendent

## Tarifs municipaux 2023

Application d'une augmentation de l'ensemble des tarifs municipaux – Unanimité.

## Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter : au 01/01/2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 (budgets Commune & CCAS) ; le Règlement Budgétaire et Financier présenté ; les modalités des gestions des amortissements présentées

## Travaux de rénovation de l'éclairage public – Rénovation horloges ZSP

Unanimité pour accepter le projet de réalisation des travaux et le plan de financement proposé ainsi qu'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF.

## Règlement Local de Publicité intercommunale

Le Maire rappelle que par délibération n°DCC2020\_199 en date 11 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), a prescrit l'élaboration de son premier RLPi sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, en a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et celles de la concertation. Il présente les orientations proposées pour le futur RLPi. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du RLPi.

## Schéma de mutualisation des services CAPLD

Le Maire, Vice-Président de la CAPLD en charge de l'ingénierie territoriale et mutualisations, présente le schéma de mutualisation des services 2022-2026 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et expose que la mutualisation est un dispositif de mise en commun de moyens entre collectivités qui prend le plus souvent la forme d'un partage de moyens matériels et humains, dans une logique de coopération. Le Conseil Municipal atteste et prend acte de la présentation de ce rapport.

## Déclaration d'intention de passage au pack 3 (support informatique)

Dans le cadre de la convention « Service commun système d'information » validée en 2019, l'objectif est d'initier la mise en place du pack 3 en 2023.

Le coût des moyens humains est réparti de la manière suivante : 30 % part fixe répartie entre les 21 entités, 60 % de part variable en fonction du nombre d'équipement et 10 % pour le dépassement des heures. Le coût des moyens matériels est réparti de manière égale entre les 21 entités.

Unanimité pour adhérer au pack 3 « support informatique – sans école ».

## Rapport d'activité 2021 CAPLD

Le Maire, Vice-Président de la CAPLD, présente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.

Attestation unanime du rapport d'activité 2021 de la CAPLD.



## INFOS DU MOIS

### GOÛTER DES ROIS OFFERT PAR LE CCAS - 18 JANVIER 2023

Le goûter des rois en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus se déroulera le **mercredi 18/01** à 15h30 à la salle polyvalente du Valy Lédan. **Inscription obligatoire en mairie au 02 98 20 20 90 avant le vendredi 13/01 dernier délai**

### CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Les habitants de SAINT-DIVY sont conviés aux vœux de la municipalité qui se dérouleront le **vendredi 6 janvier 2023 à 18h** – salle polyvalente du Valy Lédan.



## INFOS UTILES

### DELESTAGE ELECTRIQUE

Par courrier en date du 5 décembre dernier, le Préfet du Finistère fait part des mesures de délestage électrique qui pourraient être mises en place sous forme de coupures électriques programmées, avec comme objectif une durée de 2 h consécutives.

Le maire propose de mettre en place un répertoire des habitants de Saint-Divy ayant de gros problèmes de santé et des appareils à oxygène afin que la mairie joue un rôle primordial de prévention des coupures électriques qui pourraient être programmées. Inscriptions en mairie au 02 98 20 20 90.

## EXPOSITION

Venez découvrir une **exposition féérique et magique !!!**  
**Le village illuminé, sa fête foraine et le train des Alpes !**  
Le mercredi et le week-end.

Nous contacter au ☎ 02-98-20-29-47

Yoann Morvan - 3 Rue Louis Pasteur à Saint-Divy

Entrée : 1€ et gratuit pour les enfants



**Sapin malin !**

POUR QUE VOTRE SAPIN CONTINUE À BRILLER, FAITES LE BROYER !

**DU 06 AU 20 JANVIER 2023**

CONSULTEZ LES DATES ET LIEUX DES 13 SITES DE BROYAGE SUR : [WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR](http://WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR)

LES SAPINS DEVRONT ÊTRE DÉPOURVUS DE PIED, SOCLE, PIÈCE EN MÉTAL (CLOUS, VIS...), SAC À SAPIN ET DÉCORATION

APPORTEZ UN SAC POUR RÉCUPÉRER VOTRE BROYAT

SERVICE ENVIRONNEMENT  
02 98 21 34 49  
[www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

## VIE ASSOCIATIVE

### VIE PAROISSIALE

Bonne et heureuse année 2023 à tous.

**Pas de messe** dimanche 1er janvier.

**Samedi 7 janvier, visite pastorale de notre curé :** pour faire plus ample connaissance, vous êtes tous invités à la **salle des genêts à Saint-Divy** à 16 h autour d'un goûter qui sera suivi de la **messe à 18 h à l'église de Saint-Divy.**

**Dimanche 15 janvier messe** à 10 h 30 à l'église de Saint-Divy.

### LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 10h30 à 12h00 et le jeudi de 17h30 à 18h30.



Venez découvrir les nouveautés !



## OPÉRATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MOBILES USAGÉS



En partenariat avec Orange et l'Association des maires du Finistère, le Conseil Départemental lance du **21 novembre 2022 au 21 janvier 2023** une grande opération de recyclage des mobiles usagés. La Commune de Saint-Divy a souhaité participer à cette collecte et une boîte de récupération des portables est installée à l'accueil de la mairie.

## RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

### Modalités de recensement des françaises et des français nés en Janvier 2007

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus.**

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'une **pièce d'identité.**

## AUTORISATION D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Voici le lien pour accéder au guichet urbanisme :

<https://gnau30.operis.fr/landerneaudaoulas/gnau/#/>

Ce site peut vous aider dans vos démarches :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221> (assistance au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme).



## VIE DES ECOLES

### ECOLE JEAN DE LA FONTAINE



La fin de l'année fut riche en projets pour l'école Jean de La Fontaine.

Les **CE2-CM1** ont finalisé un **PROJET SUR LA BIODIVERSITE MARINE.** Après avoir visité

Océanopolis pour connaître les espèces marines finistériennes, ils

ont visité l'usine Triglaz de Plouédern (cf. photo) pour comprendre le tri des déchets plastiques. Les élèves des classes de Nathan CUEFF et Nadège LEGAY ont bénéficié d'une **INITIATION AUX ECHECS** grâce au prêt d'échiquiers par le club de Saint-Divy.

D'autre part, l'ensemble des élèves a pu vivre un moment du patrimoine local avec **le démontage de l'ancienne cloche et son remplacement.**

Enfin, **tous les élèves** ont participé **AUX ATELIERS DE NOËL.** Avec l'aide de leurs grands-parents, ils ont pu confectionner de jolies décorations pour la fin d'année.

### ECOLE SAINTE-MARIE

*Une belle surprise pour cette fin de période :*

**Le Père Noël a visité les enfants de Sainte-Marie** et a offert un cadeau à chaque



enfant puisqu'ils sont bien sages. Pour le remercier, les élèves ont présenté une chorale à laquelle les familles étaient aussi conviées. Les enfants leur avaient aussi préparé un grand goûter pour clore cette période en toute convivialité.

### Lien avec le collège St-Charles

C'est avec un grand plaisir que nos anciennes CM2 sont venues à l'école ce lundi 21 novembre afin d'échanger avec notre CM2 : elles ont pu discuter du vécu de collégien et notamment du début d'année. Une bonne manière de se mettre en projet pour l'année prochaine !



*La communauté éducative de l'école Sainte-Marie vous souhaite une excellente année 2023 et vous adresse les meilleurs vœux !*

## MARCHE AVEC NOUS

### Marches du mois de janvier

08/01 : Saint-Divy *Galette des rois après la marche*  
15/01 : Sizun  
22/01 : Landerneau  
29/01 : Kéremma

## COMITE DE JUMELAGE – Repas le 29 janvier

Le comité de Jumelage vous propose UN JAMBON A L'OS accompagné d'un gratin de pommes de terre (Saveurs de la ferme) le **dimanche 29 janvier 2023** à partir de 12h à la salle polyvalente du Valy Lédan. Apéritif offert.

Tarif adulte : 12€ - Enfants 12 ans : 7€  
Réservations pour le 23/01/2023 – Christian Kermarrec ☎ 06-16-31-11-11 ou par mail crbothorel@gmail.com

## LE COMITE DE JUMELAGE va fêter ses 20 ans cette année

A cette occasion nous faisons appel à votre créativité car il nous manque **un logo qui représenterait notre lien entre le Finistère et les Vosges.**

Nous tenons une boîte à votre disposition à la mairie pour y déposer votre enveloppe. Retour souhaité pour mi-février.

N'oubliez pas de nous communiquer votre nom et vos coordonnées pour que nous puissions vous avertir des résultats.

Nous en profitons pour vous proposer de rejoindre notre association car **nous recherchons de nouvelles familles** pour accueillir nos amis Vosgiens lors du week-end de l'ascension.

## CASD – LES FOULEES DE SAINT-DIVY



Le club **Courir à Saint-Divy** organise la première course du challenge de l'Elorn **le dimanche 29 janvier**.

Deux parcours sont proposés : 15km en solo ou en duo (9km et 6km). Les inscriptions se font sur le site : <https://www.klikego.com/>

Départ : 10h00 pour les 2 courses

**VENEZ NOMBREUX ENCOURAGER LES COUREURS !**

## SAINT DIVY SUR L'APPLICATION CITYALL



Vous êtes **556 personnes** à suivre les informations de Saint-Divy en temps réel grâce à l'application City All.



## VIE ASSOCIATIVE

### ANIMSTDIVY – SOIREE KARAOKE

#### ANIMSTDIVY vous fait chanter !!!

Alors, venez en famille, entre amis, voisins, collègues pour nous montrer vos talents de chanteurs/euses.

Soirée repas karaoké le samedi **4 février** à 19h à la salle du Valy Lédan

Repas : apéritif-tartiflette-tarte aux pommes - Tarifs : 12 € adulte - 6 € enfant

Réservation et règlement auprès de Veyrac Ludivine 22 rue Hervé de Guébriant St Divy - ☎ 06 10 93 08 47



### ANCIENS COMBATTANTS

**L'Assemblée Générale** se tiendra le **vendredi 13 janvier 2023**, dans la salle des Genêts, à 17 heures.

A l'ordre du jour : Rapport moral et financier, élection du tiers sortant  
Tous les Anciens Combattants et Veuves d'Anciens Combattants, les OPEX même toujours en activité et les Soldats de France adhérents ou non adhérents sont invités à y participer.

De plus les adhérents et adhérentes désirant intégrer le bureau peuvent se faire connaître dès à présent, en contactant le président de l'association locale de Saint-Divy.

### ALPE – COLLECTE DES JOURNAUX



Afin de financer les projets scolaires, l'ALPE de l'école Jean de La Fontaine organise **une collecte de journaux** le dernier samedi de chaque mois au local sous la mairie de 10h à 12h. La prochaine collecte aura lieu le **samedi 28 janvier**.

### APEL – ECOLE STE MARIE – KIG HA FARZ LE 22 JANVIER

**L'APEL Sainte-Marie de SAINT-DIVY vous annonce avec plaisir son traditionnel Kig-Ha-Farz et son retour en présentiel à la salle Valy-Lédan!**

La « base » du Kig-Ha-Farz se compose de légumes, farz blanc, farz noir, lipik. Bœuf et jarret ou bœuf et lard, à vous de choisir ! Sur place, à emporter ou à livrer, c'est aussi à vous de choisir !

Si vous le souhaitez, il suffit de remplir le bon de commande ci-après et de nous en faire retour accompagné de votre règlement à l'école (à l'ordre de l'APEL STE-Marie St-Divy au 2 rue du Kef 29800 Saint-Divy) au plus tard pour **le 13 janvier 2023**. Vous pouvez également commander au ☎ 06.32.09.08.31

**Le 22 janvier 2023**, vous pourrez venir retirer ou déguster votre commande à la salle socioculturelle Valy-Lédan à partir de 11h30 et pour ceux qui auront choisi la livraison nous nous occupons de tout !

### KIG HA FARZ SAINTE MARIE 22 JANVIER 2023

Réservation de M et/ou Mme : .....  
N° Téléphone : .....

**Menu adulte** : Kig-Ha-Farz bœuf/jarret et tartelette aux pommes

<input type="checkbox"/> A emporter	.....	* 12€ =	.....€
<input type="checkbox"/> Sur place	.....	* 11€ =	.....€

**Menu enfant** :

<input type="checkbox"/> A emporter : Jambon braisé, pommes de terre, compote	.....	*7€ =	.....€
<input type="checkbox"/> Sur place : Frites, jambon, compote	.....	* 6€ =	.....€

Livraison : + 1€

<b>TOTAL A REGLER</b>	= .....
-----------------------	---------

★ Livraison sur la commande de Saint-Divy uniquement

Le cas échéant, adresse de livraison :

.....

## Histoire mouvementée d'un clocher

Au presbytère de Saint-Divy existait il y a peu de temps une sorte de « carnet de bord » où les recteurs successifs notaient dans le désordre certains événements marquants, baptêmes, mariages et enterrements, recopiaient des actes notariés concernant la paroisse ou laissaient libre cours à des considérations personnelles.

C'est ainsi que nous avons pu relever :

« Le 21 octobre 1816, une cloche nommée Marie-Françoise a été bénite par Mr Henri, curé de Quimperlé. Les parrain et marraine ont été le Sieur François-Claude du Poulpry et Marie Gabrielle de Penfeunteuniou Dame du Poulpry. »

A quoi peut bien ressembler Saint-Divy en 1816 ? Quelques maisons en pierre bordent des rues caillouteuses. Le cimetière est entouré d'un bosquet dense d'où émerge la flèche d'un clocher léonard. Oui, vous avez bien lu : un clocher léonard, avec deux galeries et une flèche élancée, comme à Pencran ou Dirinon. Le marquis François-Claude du Poulpry a hérité du manoir de La Haye et a été nommé maire de Saint-Divy en 1807 par l'Administration impériale. Ce 21 octobre 1816, avec son épouse, il parraine la nouvelle cloche qu'ils ont sans doute largement financée et qui viendra animer le clocher et le bourg de Saint-Divy.

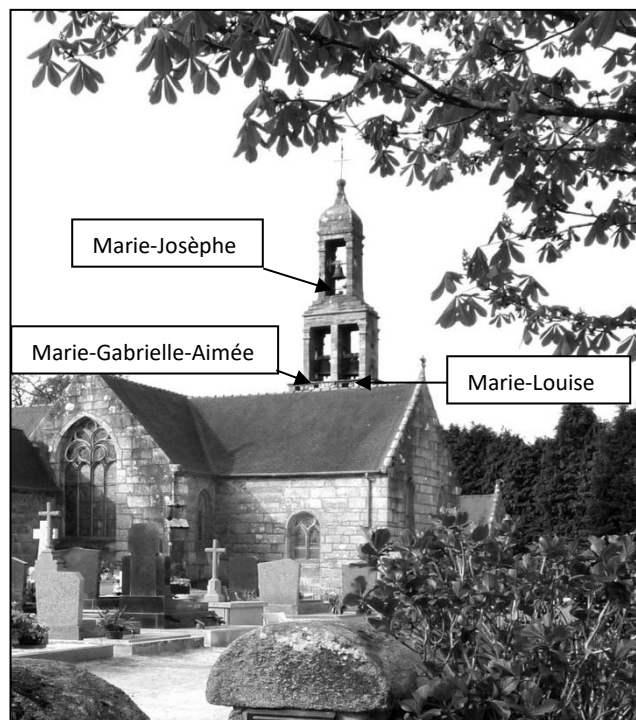
Pas pour longtemps... Sept ans plus tard, au printemps 1823, la foudre se déchaîne sur Saint-Divy et frappe le clocher qui s'écroule dans un grondement sourd. L'impensable vient de se réaliser : le fier clocher léonard n'est plus qu'un amas de pierres au milieu duquel gisent "Marie-Françoise" et les autres cloches brisées. Bien d'autres clochers ont subi le même sort avant l'installation des paratonnerres !

Curieusement, les comptes rendus du conseil municipal de 1823 ne sont pas très diserts sur l'événement. Nous ne relevons que deux décisions à ce sujet :

6 mai 1823 – Le Conseil municipal, les notables de la Commune et le Conseil de la fabrique sont réunis « pour aviser aux moyens de rétablir la tour de l'église sur la proposition qu'il leur a été faite de prendre sur leur compte toutes les corvées relatives à la confection de cet ouvrage, comme charroi des pierres, chaux, sable, eau, bois et tous les matériaux nécessaires à l'édifice ». Les parties acceptent « de rendre tout au pied de l'échaffot lorsqu'ils en seront requis » et de se charger du « darbarage<sup>ii</sup> ».

29 mai 1823 – Le Conseil municipal et les notables sont convoqués pour « délibérer sur le plan et devis faits par Mr Pouliquin architecte à Brest pour la restauration du clocher de St Divy avec le plus de simplicité et d'économie.

Le Conseil [...] déclare pouvoir supporter les frais de la dite restauration sans être dans le cas de recourir à d'autres moyens que ceux exprimés dans la délibération ci-jointe en date du 6 mai 1823. ».



On comprendra aisément que les habitants de Saint-Divy ne roulaient pas sur l'or en ce début de XIX<sup>e</sup> s., mais qu'ils ne craignaient pas de retrousser leurs manches lorsqu'on avait besoin d'eux. Toujours est-il que les travaux sont achevés à la fin de l'année puisque c'est la date de 1823 qui est inscrite sur le clocher.

Il reste à y installer des cloches, cela va de soi. Ouvrons de nouveau le carnet de bord du presbytère.

La première, nommée **Marie-Gabrielle-Aimée**, est bénite dès l'année suivante, le 22 août 1824, sous les regards attendris du parrain, Amant-Aimé Guénet, sous-préfet de Brest, et de la marraine, déjà citée, Marie-Gabrielle de Penfeunteuniou, marquise du Poulpry.

La seconde cloche attendra neuf autres années. Il s'agit de **Marie-Louise**, bénite le 1<sup>er</sup> août 1833 et parrainée par Louis François du Beaudiez (maire de Saint-Thonan à deux reprises, demeurant à Botiguéry) et... Marie-Gabrielle de Penfeunteuniou qui affectionne les cloches, semble-t-il.

La petite dernière, **Marie-Josèphe**, sera bénite le 6 juin 1852. Le parrain est Joseph-Marie-Charles de Kerguziau de Kervasdoué, successeur des Poulpry à La Haye. La marraine n'est pas cette fois la marquise du Poulpry qui s'est éteinte en 1849, mais Marie-Anne-Donatienne Mahoudeau.

Deux de ces cloches sont encore en place aujourd'hui. Marie-Louise a moins bien supporté le poids des ans et a été récemment descendue. Elle a été déposée au fond de l'église où chacun peut lui rendre visite. A sa précédente place au clocher trône Jeanne, une jeunette de 550 kg qui, pour l'instant, brille de l'éclat de son bronze tout neuf.

Souhaitons-lui longue vie.

Jean Bozec

<sup>i</sup> Lire « échafaudage »

<sup>ii</sup> Bretonnisme : travaux de manœuvre